

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-01

MARCHES DE FORMATION DES AGENTS DU CONSEIL GENERAL DEVOLUTION DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet de répondre aux besoins de formation interne des agents du Conseil Général non assurés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Il concerne principalement des formations liées à la sécurité des agents au travail.

Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu en 14 lots en application des articles 30 et 77 du code des marchés publics, pour une durée de 3 ans et pour les montants suivants :

Lot	Intitulé	Montant mini HT pour 3 ans	Montant maxi HT pour 3 ans
1	Manipulation des extincteurs et risque d'incendie	1 300,00	10 400,00
2	Risques routiers	700,00	4 600,00
3	Habilitations électriques	3 300,00	22 100,00
4	CACES 1 – 4 – 8 *	3000,00	12 000,00
5	CACES 6 *	3 000,00	7 500,00
6	CACES 9 *	4 500,00	5 500,00
7	CACES PEMP *	2 500,00	8 000,00
8	Tronçonneuse / Débroussailleuse	1 300,00	3 900,00
9	Permis divers	2 600,00	50 000,00
10	Validation des Acquis de l'Expérience	1 500,00	15 000,00
11	Bilan de compétences	1 500,00	20 000,00
12	Catalogage UNIMARC *	Marché à prix forfaitaire	
13	Logiciel GIMP *	700,00	7 500,00
14	Tests Psychotechniques	1 300,00	1 600,00

* C.A.C.E.S : Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité

* P.E.M.P. : Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnels

* UNIMARC : Méthodologie d'établissement de fiches signalétiques d'ouvrages

* GIMP: Programme de création graphique et de retouche photo

Compte tenu du montant estimé de la prestation, inférieur à 206 000 € HT, la consultation a été lancée en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel public a été envoyé le 31 janvier 2008 au BOAMP et a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Collectivité.

28 plis ont été reçus dans la forme et les délais requis et des propositions ont été faites pour les 14 lots.

Après ouverture et examen des dossiers, les candidatures ont été déclarées recevables et les offres analysées sur la base des critères pondérés fixés à l'article 9 du règlement de consultation, à savoir :

Valeur matériels, humains et organisation mise en place	60%
Prix	40%

A l'issue de l'analyse détaillée des offres, la commission d'appel d'offres en séance du 9 juin 2008 a déclaré la consultation fructueuse et a attribué les lots de la manière suivante :

Récapitulatif Général :

LOT	INTITULE	PRESTATAIRE RETENU	DEPARTEMENT
1	Manipulation des extincteurs	ASFO	31
2	Risques routiers	C'DEFI	31
3	Habilitations électriques	ASFO	31
4	CACES 1-4-8	JDR FORMATION	82
5	CACES 6	JDR FORMATION	82
6	CACES 9	JDR FORMATION	82
7	CACES PEMP	JDR FORMATION	82
8	Tronçonneuses / débrousailluses	JDR FORMATION	82
9	Permis divers	ECF/CFR	82
10	Validation des Acquis de l'Expérience	AFPA Montauban	82
11	Bilan de compétences	AFPA Montauban	82
12	Catalogage UNIMARC	CFCB	31
13	Logiciel GIMP	OFELI	75
14	Tests psychotechniques	ACCA	Siège social 69 Antenne sur 82

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général :

- les marchés de prestation de services avec les sociétés précitées,
- toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-01

**MARCHES DE FORMATION DES AGENTS
DU CONSEIL GENERAL
DEVOLUTION DU MARCHE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 9 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département :
 - les marchés ayant pour objet de répondre aux besoins de formation interne des agents du Conseil Général non assurés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, concernant principalement des formations liées à la sécurité des agents au travail, à intervenir avec les sociétés suivantes :

LOT	INTITULE	PRESTATAIRE RETENU	DEPARTEMENT
1	Manipulation des extincteurs	ASFO	31
2	Risques routiers	C'DEFI	31
3	Habilitations électriques	ASFO	31
4	CACES 1-4-8	JDR FORMATION	82
5	CACES 6	JDR FORMATION	82
6	CACES 9	JDR FORMATION	82
7	CACES PEMP	JDR FORMATION	82
8	Tronçonneuses / débroussailleuses	JDR FORMATION	82

LOT	INTITULE	PRESTATAIRE RETENU	DEPARTEMENT
9	Permis divers	ECF/CFR	82
10	Validation des Acquis de l'Expérience	AFPA Montauban	82
11	Bilan de compétences	AFPA Montauban	82
12	Catalogage UNIMARC	CFCB	31
13	Logiciel GIMP	OFELI	75
14	Tests psychotechniques	ACCA	Siège social 69 Antenne sur 82

- toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,